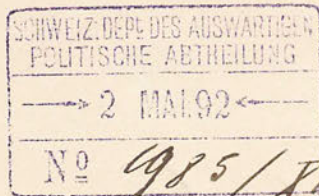


Schweizerische Gesandtschaft.

Berlin, den 29 avril 1892.



Monsieur le Conseiller fédéral,

En réponse à votre dépêche du 23 courant.
N^o 1398 concernant les relations éventuelles
à nouer entre la Suisse et l'Abyssinie, j'ai
l'honneur de vous informer que le sous-
secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires
Étrangères Monsieur de Rotenhan, m'a
déclaré hier que depuis plusieurs an-
nées l'empire allemand n'avait plus
eu de relations du tout avec le roi
Ménilik. Par contre Monsieur de
Rotenhan m'a affirmé catégoriquement
que, si le Ministère des Affaires Étrangères
avait quelque communication à faire
au roi d'Abyssinie, il se servirait cer-
tainement à cet effet de l'intermédiaire
du Gouvernement italien, conformément
au traité du 2 mai soit du 29 septembre

1889

au Département fédéral
des Affaires étrangères
Division politique
Berne.

BAR

11

Dodis



1859 entre l'Italie et le Négres.
Monsieur de Rotenhan paraissait
trouver tout indiqué que la Suisse
suivît éventuellement le même
mode de procéder.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller
fédéral, les assurances renouvelées
de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a. i.

A. W. Zininger

